



World Library and Information Congress: 71th IFLA General Conference and Council

"Libraries - A voyage of discovery"

August 14th - 18th 2005, Oslo, Norway

Conference Programme: <http://www.ifla.org/IV/ifla71/Programme.htm>

juin 9, 2005

Code Number: 070-F
Meeting: 98 Government Libraries

Les bibliothèques gouvernementales dans le processus de modernisation de l'administration malienne.

LAMINE CAMARA

Direction nationale des Archives du Mali
Secrétaire Général Association Malienne des Bibliothécaires Archivistes
et Documentalistes
Bamako, République du Mali

L'objectif de la présente communication est de faire connaître les innovations majeures intervenues dans les bibliothèques gouvernementales Mali depuis la dernière décennie. Ainsi, elle tentera d'expliquer d'une part, comment l'avènement des nouvelles technologies influe sur le travail des bibliothécaires chargé de desservir les cadre de la haute administration et d'autre part les techniques utilisées au niveau du secrétariat général du gouvernement pour rendre accessibles l'information gouvernementale. Un accent particulier sera mis sur le réseau intranet du gouvernement mis en place par la mission de l'informatique et des nouvelles Technologies de l'information. La communication se propose également d'identifier les facteurs qui ne favorisent pas une meilleure circulation de l'information

I l'évolution des bibliothèques gouvernementales :

Au Mali le terme bibliothèques gouvernementales n'est pas connu du public. Même les professionnels de bibliothèques et de la documentation éprouvent quelques difficultés de compréhension. D'aucun pensent qu'il s'agisse des bibliothèques appartenant à l'Etat. En effet on peut considérer comme bibliothèque gouvernementale toutes les bibliothèques et les centres de documentation ayant pour mission première de desservir les autorités politiques ou administratives et dans une large mesure de rendre disponible l'information gouvernementale. Après

l'indépendance du Mali, la bibliothèque de l'Institut Français d'Afrique noire était devenue celle du gouvernement. On peut dire celle-ci a quelques années joué le rôle de bibliothèque gouvernementale avant de devenir la bibliothèque nationale du Mali en 1984. Aujourd'hui la bibliothèque nationale du Mali qui a un fonds de plus de 60.000 volumes dessert un public hétéroclite parmi lesquels il y a trop peu de décideurs. Les bibliothèques gouvernementales se trouvent principalement au niveau des ministères. Avant la dernière décennie, les bibliothèques gouvernementales à l'instar des autres bibliothèques utilisaient des catalogues traditionnels et les ordinateurs étaient rarement utilisés. Sur 27 ministères 12 seulement dispose d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation dans leurs locaux. Le nombre d'agent travaillant dans ces centres de documentation n'est pas élevé. un responsable de la documentation aidé par un aide documentaliste.

La majorité de ceux-ci sont connectés à l'Internet ou en voie de connexion. Les fonds de ces unités d'information varient entre 3.000 et 10.000 volumes. Les fonds sont constitués pour la plupart des documents de la littérature grise c'est à dire des documents non publiés et à faible tirage. On trouve des usuels et aussi quelques livres dans des domaines spécialisés. Dans les autres cas le peu de documentation existante se trouvent éparpillés dans les différents bureaux. La recherche de l'information dans ces conditions constitue un véritable calvaire pour les usagers.

Il est dommage de constater que les utilisateurs sont plus intéressés par la consultation de l'Internet et les périodiques que par les ouvrages disponibles. Il faut reconnaître que ces bibliothèques n'ont pas une politique d'acquisition adéquate des documents. Toute chose qui explique l'obsolescence de leur fonds documentaire.

II Le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) : Cette structure qui relève de la Primature, constitue le nœud de l'information gouvernementale. Elle dispose d'un service de documentation et d'archive malheureusement peu organisé.

1. L'accès à l'information gouvernements au SGG :

- En son sein est édité le journal officiel de la République du Mali qui paraît deux fois par mois. Tous les actes officiels : lois, ordonnances, décret, arrêtés, décisions émanent du gouvernement ou de l'Assemblée sont publiés. Le journal officiel est édité depuis 1960 date de l'indépendance de la République du Mali. Il a précédé au journal officiel de l'Afrique Occidentale française dont la publication a cessé à l'indépendance. Le SGG publie également des recueils de textes officiels et des codes relatifs à divers domaines.
- Le Secrétariat général du Gouvernement a également mis en place depuis l'année 2002 un site web ayant pour objectif la diffusion de l'information gouvernementale. Sur ce site qui a pour adresse: <http://www.sgg.gov.ml/>
- peut lire la constitution du Mali, les communiqués des conseils des ministres, les lois, ordonnances, décrets, arrêts, décisions parus dans le journal officiel depuis les 5 dernières années. Sur ce site, sont également disponibles les décisions de la cour constitutionnelles. Malheureusement, il existe un problème de mise à jour régulière du site.

2. Autres canaux d'accès à l'information gouvernementale :

L'information gouvernementale est aussi disponible sur certains sites Internet au Mali. Les sites de certains ministères proposent des informations sur les activités des dits ministères et d'autres informations dont le citoyen pourrait avoir besoin. D'autres élaborent des CD-ROMs qu'ils distribuent largement. C'est le cas du ministère de la justice qui a élaboré un CD-ROM comprenant les textes juridiques régissant la justice en républiques du Mali. On peut citer la société commerciale Afribone dont le site est à l'adresse suivante : <http://www.afribone.com/institutions/index.html>.

Cette rubrique donne accès à l'intégralité du texte sur la constitution de la République du Mali ainsi qu'à la liste complète des membres du gouvernement et les coordonnées de chacun des ministères. On peut lire les communiqués du dernier conseil des ministres. Y figure également des informations sur les principaux organismes présents sur le territoire malien.

Le quotidien national d'information propose sur son site toutes ses parutions durant les cinq dernières années à l'adresse: <http://www.essor.gov.ml/>

Ces différents accès constituent des moyens complémentaires pour une meilleure diffusion de l'information gouvernementale. On peut remarquer qu'il y a surtout un impact positif sur le travail des bibliothèques gouvernementales, d'autant plus qu'elles constituent des sources indispensables.

III Le réseau Intranet Gouvernementale :

Ce projet qui a été lancé en décembre 2004 est piloté par la Mission de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le projet vise l'interconnexion de tous les départements ministériels et de tous les démembrements ministériels. Il s'agit d'interconnecter tous les départements ministériels pour échanger les informations, les fichiers entre les différents cadres des différents départements. Ce projet qui suscite beaucoup d'intérêt est perçu par les autorités comme une vaste opération de modernisation de l'administration. Pour la phase pilote du projet, en plus de la Primature, ce sont cinq ministères qui sont connectés. Pour un coût total de 40 millions de francs CFA soit 60.000 euros. L'interconnexion de l'ensemble des ministères s'élève à 4 milliards de FCFA soit 606.000 euros. Ce projet se poursuivra jusqu'en décembre 2005. Il comporte notamment un volet consacré à la formation des hauts fonctionnaires pour leur maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

IV Les difficultés d'accès à l'information gouvernementale :

Le Mali est l'un des pays africains où le taux de scolarisation est faible. En 2004 ce taux s'élevait à 35%. La majeure partie de la population n'est pas alphabétisée et vit dans les zones rurales (environ 85%). Les moyens de communication ne sont pas développés. Les bibliothèques gouvernementales ne sont pas toujours dirigées par des professionnels diplômés. La déontologie de la profession n'est pas comprise par bon nombre de bibliothécaires et documentalistes. C'est parfois très compliqué d'accéder à l'information gouvernementale même si la loi prévoit que les publications officielles doivent faire l'objet d'une diffusion sans restriction. L'Etat alloue peu de ressources financières aux bibliothèques. A cela s'ajoute la méconnaissance par le

public en général, du rôle déterminant que doit jouer les bibliothèques et les centres de documentation dans le processus global de développement du Pays.

V Conclusion :

Le processus de modernisation enclenché par l'administration malienne constitue une opportunité à saisir par les bibliothèques gouvernementales pour jouer leur rôle de manière plus efficiente. Malheureusement les politiques n'ont pas encore bien perçu la contribution combien importante des unités d'information. Il appartient aux professionnels d'être capable de s'intégrer dans ce mouvement et de faciliter l'accès à l'information gouvernementale. Si ce défi n'est pas relevé, les bibliothèques gouvernementales risqueraient d'être marginalisées. C'est pourquoi, l'association Malienne des Bibliothécaires, archivistes et Documentalistes s'est résolument engagée auprès des hautes autorités afin que les bibliothèques ne soient pas marginalisées dans ce processus. L'Association a entrepris une vaste campagne de plaidoyer en faveur des bibliothèques. Elle a eu un cadre de concertation avec trois ministères : le ministère de la culture, le ministère de l'éducation et le ministère de la communication et des nouvelles technologies. L'une des missions de cette association étant de conseiller le gouvernement dans la mise en œuvre d'une bonne politique du livre et de la lecture.